



24.6.2010

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: **Pétition n° 0197/2008, présentée par M. Iulian Amariei, de nationalité roumaine, sur les difficultés à accéder aux Fonds européens en Roumanie**

1. Résumé de la pétition

Le pétitionnaire critique le mode de gestion des Fonds européens par la Roumanie, affirmant qu'il est pratiquement impossible d'y accéder. Selon lui, il est difficile de déposer des projets et, dans la plupart des cas, les autorités roumaines recourent à des ordonnances d'urgence pour libérer les fonds. Le pétitionnaire demande que cette situation soit examinée.

2. Recevabilité

Déclarée recevable le 10 juillet 2008. La Commission a été invitée à fournir des informations (article 202, paragraphe 6, du règlement).

3. Réponse de la Commission, reçue le 24 juin 2010.

La politique de cohésion pour la Roumanie au titre de la période de programmation actuelle (2007-2013) comprend sept programmes opérationnels principaux relevant de l'objectif de convergence ainsi qu'un certain nombre de programmes de coopération relevant de l'objectif de coopération territoriale européenne, la contribution totale de l'UE s'élevant à environ 20 milliards d'euros. Cette enveloppe vise à financer, dans le cadre de programmes opérationnels, des projets relevant de différents secteurs tels que les transports, la compétitivité économique, le développement régional, l'environnement ou les ressources humaines.

Les structures nationales de gestion, de certification des paiements et d'audit de ces programmes ont été mises en place conformément aux exigences de la réglementation de l'UE et de la législation nationale. Les modalités de fonctionnement des programmes comprennent

des procédures et des critères de sélection sur lesquels est fondé le financement des projets dans le cadre desdits programmes. Ces dispositions ont été mises en place afin de garantir, notamment, l'égalité d'accès aux programmes ainsi que la transparence du processus décisionnel de financement de projets.

Sur la base du rapport fourni fin 2009 par les autorités nationales, les progrès suivants ont été observés sur le terrain: sur environ 8 700 projets présentés au titre des cinq programmes opérationnels financés par le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, plus de 2 000 projets ont été approuvés par les autorités de gestion pour un financement de l'UE d'un montant de 3,3 milliards d'euros, représentant environ 20 % de la dotation totale pour la période 2007-2013. En outre, jusqu'à la fin avril 2010, la Commission européenne a transféré 1,65 milliard d'euros du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion vers la Roumanie, soit 11 % de la dotation totale pour 2007-2013, préfinancement compris.

Afin de renforcer la transparence et la publicité des projets financés par l'UE, une base de données relative aux bénéficiaires sélectionnés pour bénéficier de la politique de cohésion en Roumanie est mise à jour chaque mois et accessible au public à l'adresse Internet suivante: <http://www.fonduri-ue.ro/stadiul-absorbției-231>.

La Commission européenne surveille de près, conjointement avec les institutions nationales responsables, l'avancement de la mise en œuvre des programmes. En ce qui concerne le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, la Commission n'a rencontré aucun problème systémique susceptible de remettre en question de manière significative le bien-fondé et la régularité de l'utilisation des ressources de l'UE. Si un problème était décelé au moyen des procédures de suivi et d'audit, les services de la Commission pourraient bien entendu prendre des mesures correctives pouvant mener, à terme, à l'application de corrections financières.